BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5930

94 – VAL-DE-MARNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL

Extrait de jugement

Date : 7 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 19 RUE LECOCQ.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 19, rue Lecocq, 94250 Gentilly.
Complément de jugement : Par ordonnance du 30 juillet 2025 rendue par Madame la vice-présidente du tribunal judiciaire de Créteil sous le visa de l'art.29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée 19 RUE LECOCQ à Gentilly (94250). Par ordonnance du 7 septembre 2026, cette mission a été prolongée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 29 juillet 2026. Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES Maître DESHAYES Nicolas, 4, rue Gabriel Péri, CS 50076, 94000 Créteil. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'administrateur provisoire. N° RG : 25/548